



# Rapport Annuel 2014



[www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org)



« Les médicaments sont utiles, ne les rendons pas nuisibles »

# Rapport Annuel 2014

## SOMMAIRE

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| MESSAGE DU PRESIDENT                         | 4  |
| DISPOSITIF CYCLAMED*                         | 6  |
| • Le fonctionnement                          |    |
| • Les outils de collecte                     |    |
| ETUDES                                       | 10 |
| • L'enquête barométrique                     |    |
| • L'étude du gisement des MNU des ménages    |    |
| • L'étude IRSTEA                             |    |
| COMMUNICATION                                | 14 |
| • La communication auprès des professionnels |    |
| • La communication grand public              |    |
| • La communication institutionnelle          |    |
| • Les matériels à disposition                |    |
| RESULTATS QUANTITATIFS                       | 22 |
| • Le bilan global                            |    |
| • La récupération énergétique par région     |    |
| • Les unités de valorisation partenaires     |    |
| • La performance régionale par habitant      |    |
| • L'évolution du gisement des emballages     |    |
| TEXTES REGLEMENTAIRES                        | 27 |
| PERSPECTIVES D'AVENIR                        | 27 |
| LABORATOIRES ADHERENTS                       | 28 |
| RESULTATS FINANCIERS                         | 29 |



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers Amis,

**Cyclamed, grâce à vous, a connu encore une année de croissance de sa collecte de MNU.**

Nous avons décidé de vous présenter nos résultats d'une nouvelle manière : traditionnellement nous vous indiquions le tonnage valorisé énergétiquement incluant le poids des cartons Cyclamed et celui des produits autres que des MNU que nous retrouvons dans notre collecte en pharmacie. Cette année, nous ferons référence aux quantités de MNU qui progressent et à notre pourcentage de collecte, par rapport à notre gisement, qui lui aussi progresse et atteint 63%.

- Le partenariat avec Harmonie Mutuelle, première mutuelle santé de France, en vue de toucher un plus grand nombre d'acteurs,
- Le congrès Effervescence de Montpellier, sur la présence des résidus de médicaments dans l'eau, auquel a participé Cyclamed avec la présentation d'un poster et l'animation d'une table ronde,
- L'audit de notre éco-organisme par la Cour des Comptes.

### “Les objectifs de CYCLAMED”

Parmi mes événements qui ont marqué cette année 2014, nous retiendrons :

- La mise au point d'un nouveau contenant avec les grossistes répartiteurs pour renforcer la sécurité des hommes et des femmes qui manipulent nos cartons,

Je tiens à remercier particulièrement tous les industriels du médicament qui sont les financeurs de notre éco-organisme et

qui ont accepté une réévaluation substantielle pour 2015 de leurs cotisations pour assurer la sécurité optimale des acteurs officinaux et chauffeurs livreurs en mettant un nouveau contenant aux qualités particulières en terme de résistance au percement et à l'humidité grâce à sa sache plastique. Enfin, je voudrais une nouvelle fois

remercier notre petite équipe de trois permanents : Daniel ROBIN notre directeur, Bénédicte NIERAT notre responsable communication et Nathalie BONNET notre assistante administrative, qui gèrent Cyclamed au quotidien avec application et professionnalisme et se sont particulièrement impliqués dans l'audit de la Cour des Comptes et la construction du nouveau contenant. Cette année 2014 ne doit pas nous faire oublier les perspectives d'avenir de Cyclamed.

**Ainsi 2015 sera l'année :**

- de la préparation de notre réa-grément qui va nous conduire à poursuivre nos efforts pour rendre notre éco-organisme encore plus performant,
- où sera rendu public l'audit que la Cour des Comptes a réalisé et qui, lui aussi, doit être considéré comme une source d'inspiration pour l'avenir,
- de notre installation à Mayotte, dernier DOM que nous ne couvrions pas et qui ne doit pas

nous faire oublier notre rôle vis-à-vis de tous les territoires quels qu'ils soient,

- de la mise en place de notre nouveau contenant,
- de travail pour bâtir un Cyclamed encore plus performant à des coûts compétitifs comme le souhaitent nos financeurs.

Cyclamed, le plus petit éco-organisme en termes de produits, d'effectifs et de dépenses de communication, entend affirmer dans l'avenir son savoir-faire et anticiper de nouvelles évolutions.

Nous comptons sur votre soutien.

**Thierry MOREAU DEFARGES**

*Président*

# DISPOSITIF CYCLAMED®

## LE FONCTIONNEMENT

**CYCLAMED est une association loi de 1901 à but non lucratif** regroupant l'ensemble de la profession pharmaceutique : pharmaciens d'officine, grossistes répartiteurs et laboratoires pharmaceutiques.

L'association, agréée par les pouvoirs publics, a pour mission de collecter et valoriser les Médicaments Non Utilisés (MNU) à usage humain, périmés ou non, rapportés par les patients dans les pharmacies.

Dans le cadre de l'accord conclu avec la société Adelphe (filiale d'Eco-Emballages), les emballages vides de médicaments sont orientés vers le tri sélectif.

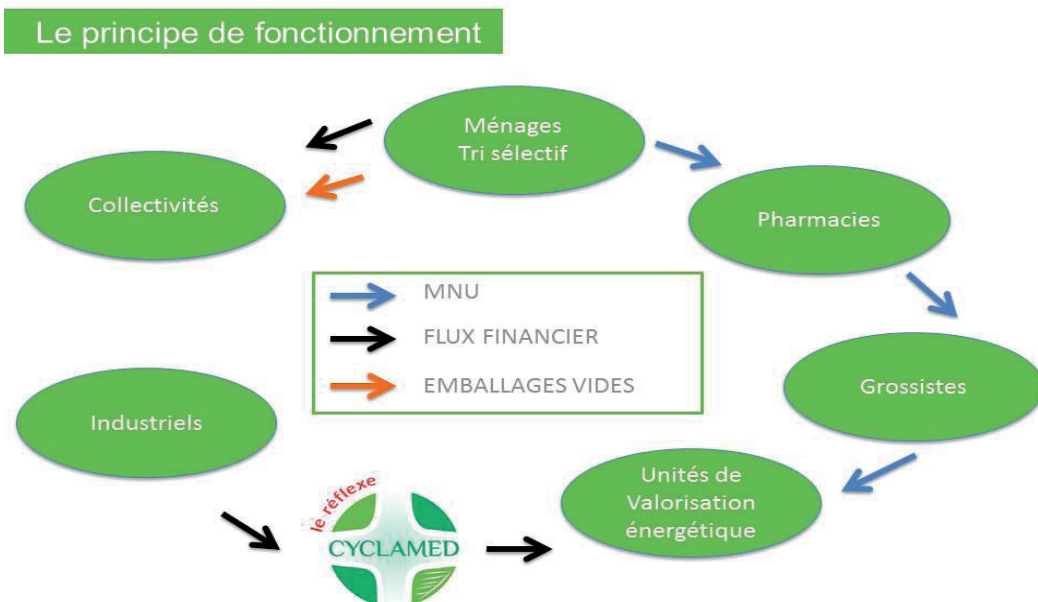
**Toutes les pharmacies françaises sont obligées de récupérer les MNU des ménages (loi n°2007-248, parue au Journal Officiel le 27 février 2007).** Les patients doivent rapporter leurs MNU, dès la fin de leur traitement, et après vérification du contenu par l'équipe officinale, ces MNU sont placés dans des cartons Cyclamed.

Dans le cadre de leurs tournées quotidiennes, les grossistes répartiteurs récupèrent les cartons pleins et les déposent dans des conteneurs situés dans l'enceinte de leurs établissements. Une fois remplis, ces conteneurs sont acheminés par des transporteurs à des unités de valorisation énergétique de proximité partenaires de Cyclamed. Un bordereau de suivi de déchets est émis et rempli par le grossiste, le transporteur et l'incinérateur qui fait ainsi figurer le tonnage de MNU valorisés.

L'incinération des MNU est actuellement la solution qui répond le mieux aux contraintes environnementales et de santé publique compte tenu de la nature des produits à traiter. Elle nous est par ailleurs demandée dans notre cahier des charges. Les 55 unités retenues et réparties dans chacune des régions sont conformes aux normes environnementales et permettent une récupération énergétique sous forme de chaleur et/ou d'électricité.

Les laboratoires pharmaceutiques financent l'ensemble des coûts liés au fonctionnement du dispositif par l'intermédiaire de leur cotisation versée à Cyclamed, calculée en fonction du nombre de boîtes de médicaments mises sur le marché.

Un contrat tripartite Adelphe-Cyclamed-Leem a été signé pour assurer un échange d'informations afin de permettre aux producteurs de médicaments de contribuer à chaque organisme proportionnellement aux emballages qu'ils collectent.





Par ailleurs, ces trois organismes se sont rapprochés pour élaborer pour les entreprises du médicament une signalétique commune, « l'Info-tri Médicaments ». Cette signalétique, sous forme de pictogrammes, pouvant figurer sur les notices, indique au patient/consommateur que les MNU sont à rapporter en pharmacie et que les emballages vides sont soit à déposer dans le bac de tri en vue de leur recyclage (ex. étui carton) soit à jeter avec les ordures ménagères (ex. blister).

Un Comité de Pilotage se réunit tous les mois pour suivre l'activité de l'association à travers sa gestion, ses résultats et sa communication. Par ailleurs, une Commission d'Informations et de Réflexions a lieu tous les deux mois pour informer les membres du Conseil d'Administration et réfléchir aux nouvelles orientations possibles.

L'association est administrée par un Conseil d'Administration de membres, élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale et rééligibles, comprenant des représentants de membres actifs :

les entreprises du médicament qui exploitent sur le territoire français des spécialités pharmaceutiques à destination des ménages et des personnalités qualifiées représentant les parties prenantes (LEEM, CNOP, CSRP, APR, FSPF, UNPF, USPO).

Pendant l'année 2014 deux réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées les 27 mai et 19 novembre et deux Assemblées Générales ont eu lieu les 12 juin et 10 décembre avec comme principales décisions : l'approbation des comptes 2013 et la fixation du barème 2015.

Les permanents, au nombre de trois, sont représentés par un pharmacien-directeur, une responsable de la communication et une assistante administrative et comptable.

Le suivi des informations demandées dans le cahier des charges de notre agrément a été scrupuleusement respecté (barème et montant des contributions, bilan quantitatif national et régional, actions de communication professionnelle et Grand Public, unités de valorisation énergétique partenaires, adhérents...).

Une procédure de suivi de la qualité du dispositif est en place depuis 2010 avec une fiche d'observation qui se déclenche pour toute anomalie constatée à quelque niveau que ce soit. Ainsi, 23 fiches ont été établies pendant l'année 2014 dont huit ont concerné des accidents par piqûres avec des DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux), douze autres ont révélé la présence de DASRI mais sans occasionner de blessure et trois autres ont concerné la présence de produits chimiques ou de cartons mal montés. Aucun de ces accidents n'a eu de conséquences graves pour les chauffeurs concernés.

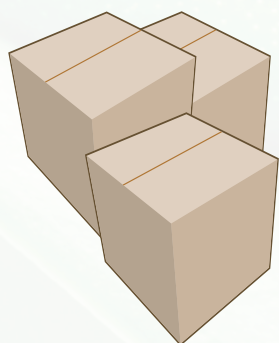
Ces accidents nous ont conduits à développer avec les grossistes répartiteurs un nouveau contenant.

## LES DERNIERS CHIFFRES 2014



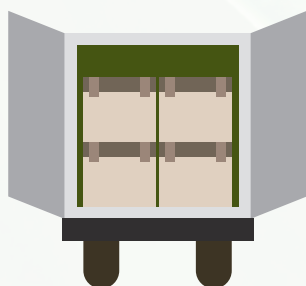
**22 500**

pharmacies concernées dans la récupération des Médicaments Non Utilisés (M.N.U.) rapportés par les ménages français.



**1 800 000**

cartons remplis de MNU par les équipes officinales pour un poids moyen de 8,6 Kg.



**186**

établissements de répartition assurant le stockage des cartons pleins.



**192**

laboratoires pharmaceutiques adhérents.

# DISPOSITIF CYCLAMED®

## LES OUTILS DE COLLECTE



Ces outils sont accessibles gratuitement par télétransmission ou oralement pour chaque pharmacie auprès de tous les grossistes répartiteurs qui en assurent la livraison.

**Les cartons :** 1 796 600 unités ont été utilisées en 2014 par les pharmacies françaises et prises en charge par les grossistes répartiteurs.

Ce carton Cyclamed en matériau recyclé est apparu pour la première fois en octobre 2013.

Pour l'année 2014, le poids moyen du carton Cyclamed a été de 8,6 Kg en baisse très forte par rapport aux années précédentes comme le souhaitent tous les acteurs du dispositif.

Depuis trois ans, une nouvelle signalétique sur les cartons a été mise en place mentionnant qu'aucun DASRI, même en collecteur, ne doit y être déposé et une communication sur ce point s'est faite tout au long de l'année 2014 auprès des officinaux et des particuliers avec :

- ✓ L'envoi d'affiches et de leaflets,
- ✓ Des rappels sur notre site Internet.

Mais l'emboîtement des rabats pour fermer le fond s'est révélé fragile quand le carton était placé sur un sol humide ou quand des flacons ou sirops mal fermés laissaient leur liquide s'écouler. On a vu ainsi certains cartons s'ouvrir par le fond déversant leur contenu sur la chaussée que les chauffeurs ont essayé de rattraper ou de ramasser en se blessant parfois. Il a donc été décidé de mener une nouvelle réflexion avec un nouveau cahier des charges et d'envisager un nouveau modèle pour 2015 avec un fond automatique renforcé et incluant un sac encollé aux quatre faces internes du carton.

**CYCLAMED CYCLAMED**

**L'adhésif « Cyclamed » :** plus de 40 000 unités de 100 m de long ont été utilisées en 2014 par les équipes officinales pour compenser le problème souligné précédemment et éviter ainsi tout risque d'ouverture inopinée.

# ÉTUDES

Trois enquêtes sont systématiquement reconduites pour nous permettre :

- de suivre annuellement l'image, la notoriété et l'évolution des comportements de nos concitoyens en matière de tri et du retour des MNU en pharmacie,
- d'évaluer tous les deux ans le gisement de MNU détenu par les foyers français,
- de connaître la nature des déchets collectés et éliminés par le dispositif.

## L'ENQUÊTE BAROMÉTRIQUE



Confiée à BVA, cette étude a été réalisée les 14 et 15 février 2014, 15 jours après notre campagne télévisuelle. Son déroulement s'est fait par interviews téléphoniques auprès d'un échantillon de 1 015 personnes âgées de 18 ans et plus, représentatif de la population française en termes de sexe, d'âge et de la profession du chef de famille.

Les principaux enseignements sont les suivants :

**1** Les taux de tri sélectif pour l'ensemble des produits ou matériaux sont en hausse de 2011 à 2014, probablement liés à la forte présence médiatique de l'ensemble des éco-organismes.

**2** Plus des trois quarts des Français déclarent déposer leurs MNU en pharmacie et parmi eux 70% le font « toujours » et 17% le font « souvent ».

Les trieurs sont surtout les seniors (80%) et les foyers sans enfant de moins de 15 ans (73%).

Dans 89% des cas, le tri intervient à un moment donné et non en fin de traitement.

Plus du tiers des personnes qui rapportent leurs MNU chez le pharmacien le font pour préserver la sécurité sanitaire domestique. Plus du quart le fait pour protéger l'environnement.

Les principales raisons de dépôt en pharmacie sont la péremption des médicaments pour près de la moitié de ceux qui rapportent leurs MNU, suivie d'une fin de traitement pour près d'un tiers.

**3** La notoriété spontanée de Cyclamed atteint 15% (16% en tenant compte des pharmaciens) et monte à 26% auprès des personnes âgées de 35 à 49 ans.

4 La notoriété assistée (en citant le nom de Cyclamed) atteint 62% et monte à 70% chez les femmes et à 67% chez les retraités; elle est marquée par une connaissance principalement due à la télévision (47%) et aux pharmaciens (31%) grâce à l’affiche et à la vitrophanie.

5 Le niveau d’intérêt pour le dispositif reste élevé à 92% et stable depuis 2009.

6 L’image du dispositif est très positive sur les items liés à la protection de l’environnement ou à la sécurité sanitaire domestique:

- ✓ Pour 93% : « ça évite que les médicaments finissent dans les décharges ».
- ✓ Pour 92% : « ça contribue à la protection de l’environnement ».
- ✓ Pour 91% : « ça évite les risques de pollution de l’eau ».
- ✓ Pour 88% : « ça limite les risques d’intoxication au sein du foyer ».

7 Sur l’ensemble des personnes interrogées ou de celles qui déposent leurs MNU en pharmacie seulement 6% ont été confrontées à un refus dans l’année écoulée de la part d’une pharmacie dans la collecte de MNU (ce pourcentage atteint 11% dans les agglomérations de 20 000 à 100 000 habitants).

8 Près de huit personnes sur dix qui rapportent leurs MNU le font toujours dans la même pharmacie.

9 La nouvelle signature des spots TV « les médicaments sont utiles, ne les rendons pas nuisibles » reste méconnue des connaisseurs de Cyclamed. Elle évoque cependant des jugements positifs dans près de 9 cas sur 10 avec surtout la perception du risque écologique (17%) devant le risque humain (10%).

# ÉTUDES

## L'ÉTUDE DU GISEMENT DES MNU DES MÉNAGES

Réalisée par l'Institut CSA pour la première fois en 2010, cette étude d'évaluation du gisement des MNU dans les foyers français a été reconduite en 2012 et 2014. Elle permet ainsi à Cyclamed de mesurer sa performance et de suivre l'évolution de son dispositif.

L'enquête se déroule selon un processus bien établi et toujours identique :

- ✓ Prise de contact avec les responsables de la gestion des médicaments au sein des 500 foyers représentatifs de la population française.
- ✓ Une première visite pour mettre en confiance et expliquer l'objet de la démarche avec un regroupement de tous les médicaments présents au domicile sans oublier ceux qui sont gardés dans des endroits divers comme le bureau, la voiture...
- ✓ Une deuxième visite pour peser tous les médicaments dont les MNU.

L'extrapolation à tous les foyers français en tenant compte de la fréquence de déstockage (en moyenne de deux fois par an), donne le gisement des MNU selon le tableau joint :

|                                                                                                                  | 2010                           | 2012<br>Evolution 2010                    | 2014<br>Evolution 2012                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------|
| <b>Gisement par foyer</b><br>(à un instant T)                                                                    | 477 g                          | 439 g <b>-8%</b>                          | 358 g <b>-18%</b>                         |
| <b>Gisement polulation française</b><br>(Gisement par foyer x nombre<br>de foyers français)                      | 12 734 T**<br>Recensement 2006 | 11 972 T** <b>-6%</b><br>Recensement 2008 | 9 945 T** <b>-17%</b><br>Recensement 2010 |
| <b>Gisement polulation française annuel</b><br>(Gisement population française<br>x fréquence de «destockage»***) | 23 500 T*<br>Recensement 2006  | 23 300 T* <b>-1%</b><br>Recensement 2008  | 19 200 T* <b>-18%</b><br>Recensement 2010 |

\* 1 foyer = 2,27 habitants en moyenne en 2010 (source : Insee)

\*\* Source Insee - Recensement de la population française : 2006 - 26 696 mille foyers / 2008 - 27 270 mille foyers / 2010 - 27 786 mille foyers

\*\*\* Fréquence de «destockage» calculée à partir de la question «plus précisément, au cours de l'année 2013, combien de fois avez-vous fait ce tri?»

Ainsi entre 2010 et 2014, le gisement des MNU est passé de 23.500 tonnes à 19.200 tonnes, soit une baisse de 18%. Parmi les facteurs expliquant cette baisse, on peut citer :

- ✓ La diminution de la consommation des médicaments,
- ✓ La diminution des prescriptions,
- ✓ Les campagnes sur le bon usage du médicament faites par les autorités et les professionnels de santé pour sensibiliser les patients à une bonne observance de leur traitement.

## L'ETUDE IRSTEAD

Depuis 1996, à la demande de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), une étude annuelle est réalisée par l'unité de recherche « Gestion Environnementale et Traitement Biologique des Déchets » d'IRSTEAD de Rennes pour caractériser les déchets collectés par le dispositif.

La dernière étude s'est déroulée début 2015. L'échantillonnage et les tris se sont effectués dans les conteneurs situés chez trois grossistes différents : le premier dans le Nord/Pas-de-Calais, le suivant en Ile-de-France et le dernier en Bretagne.

Dans chaque conteneur, 24 cartons ont été prélevés par tirage au sort sur les 400 présents. Ces 24 cartons ont ensuite été sous-échantillonnés de façon à ne garder qu'un huitième de chaque carton.

Au final, l'échantillon retenu est constitué de 3 cartons représentatifs du lot.

Après la pesée de l'échantillon, un premier tri est effectué en différenciant les MNU des autres déchets non médicamenteux.

Les MNU sont ensuite triés selon 12 catégories : comprimés, gélules, poudres, sirops, solutions non buvables, ampoules buvables, aérosols, injectables, crèmes, suppositoires, patchs et les emballages totalement vides de toute substance.

Enfin, les matériaux sont triés selon 4 composants : carton (et papier), plastique, verre, métaux. Tous les éléments ainsi séparés sont alors pesés.

Le tableau suivant donne les résultats comparés de l'étude 2015 par rapport à celle de 2014.

| Catégories                         | Etude 2014 | Etude 2015 |
|------------------------------------|------------|------------|
| Médicaments Non Utilisés           | 77,15%     | 80,73%     |
| Emballages Totalement Vides        | 9,50%      | 5,43%      |
| Emballages de médicaments          | 45,31%     | 46,02%     |
| Substances médicamenteuses         | 41,34%     | 40,14%     |
| Déchets médicamenteux              | 86,65%     | 86,16%     |
| Autres Déchets (non médicamenteux) | 13,35%     | 13,84%     |

Le tableau montre une diminution sensible (-43%) des emballages totalement vides et un maintien entre 13 et 14% des déchets non médicamenteux essentiellement composés de produits de parapharmacie.

# COMMUNICATION

Les actions de communication au sein de la profession, auprès des institutions et vers le grand public sont indissociables pour amplifier l'acquisition du « réflexe Cyclamed » au plus grand nombre de nos concitoyens.

## LA COMMUNICATION AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ



### LA LETTRE D'INFORMATION ET LA NEWSLETTER

- ✓ Pour l'année 2014, un numéro a été réalisé et diffusé à 26 000 exemplaires à l'ensemble de nos partenaires dont les pharmaciens d'officine, les grossistes répartiteurs, les laboratoires pharmaceutiques, les autorités, les associations de patients et de consommateurs et la presse. Il était accompagné de la vitrophanie, de l'affiche des produits « Que rapporter ? » et de l'affiche destinée à l'équipe officinale pour donner une solution d'élimination à chaque produit de santé des patients. Cette lettre d'information rappelait nos résultats quantitatifs comparés 2013/2012, donnait les principaux éléments à retenir de l'enquête barométrique, rappelait notre communication grand public par notre campagne TV, notre site et les réseaux sociaux et annonçait la baisse sensible de 18% de notre gisement de MNU entre 2012 et 2014.

- ✓ En juin, la première newsletter envoyée par mail à toutes les pharmacies a vu le jour à l'occasion de la journée mondiale de l'environnement. Elle mettait l'accent sur la sécurité de la collecte avec les bonnes pratiques, notamment pour éviter toute seringue et aiguille dans le circuit Cyclamed.

### LES RÉUNIONS RÉGIONALES

Un « Tour de France » est effectué dans les capitales régionales pour faire notamment connaître les résultats quantitatifs, qualitatifs et les actions de communication de Cyclamed. A raison d'une réunion par mois et animées par les responsables de l'association, elles se déroulent en deux parties :

- ✓ La première concerne les différents maillons impliqués dans le dispositif sur le plan régional : Ordre et syndicats de pharmaciens, grossistes-répartiteurs, ARS, Ademe, prestataire, unité de valorisation et associations de consommateurs ou de patients.
- ✓ La deuxième partie permet, grâce aux médias régionaux présents (presse écrite, radios et télévision) de sensibiliser et de remotiver les consommateurs au « réflexe Cyclamed ». Les retombées médiatiques sont toujours importantes et systématiques dans la presse écrite, auprès des radios locales et parfois dans les télévisions régionales.

## RÉUNIONS RÉGIONALES

**Pour l'année 2014, le planning a été le suivant :**

Rouen, le 13 janvier  
Bordeaux, le 10 février  
Dijon, le 11 mars  
Paris, le 3 avril  
Orléans, le 13 mai  
Reims, le 2 juin  
Marseille, le 30 juin  
Montpellier, le 8 septembre  
Bastia et Ajaccio, le 6 et 7 octobre  
Lille, le 3 novembre  
Poitiers, le 8 décembre



### Les principaux thèmes abordés dans ces réunions concernant :

Le tri des MNU à l'officine et les produits refusés.

L'identification des cartons Cyclamed.

L'élimination des déchets de produits chimiques officinaux.

Les DASRI et la mise en place du nouvel éco-organisme, DASTRI, à partir du mois de juin.

Les déchets de médicaments vétérinaires.

Les stupéfiants.

La communication professionnelle et grand public.

Les études qualitatives menées par BVA et CSA.

### LES VISITES DES ÉTABLISSEMENTS DE RÉPARTITION

Depuis septembre 2010, le directeur de Cyclamed rencontre les responsables des établissements de répartition (directeur, responsable d'exploitation, pharmacien, responsable des chauffeurs) pour faire le point sur le dispositif au sein de l'établissement et mettre à disposition la documentation nécessaire au bon fonctionnement.

Pour 2014, quinze établissements ont été visités en Aquitaine, en Bourgogne et en PACA.

Plusieurs sujets sont ainsi passés en revue avec :

- ✓ L'accessibilité des produits Cyclamed.
- ✓ La tenue d'un stock suffisant en cartons.
- ✓ Les produits acceptés/refusés.
- ✓ La personnalisation des cartons.
- ✓ Le délai de reprise des cartons pleins.
- ✓ Les accidents dans le dispositif et leur suivi (DASRI, produits chimiques).
- ✓ L'entretien et le rangement du conteneur pour le stockage des cartons.
- ✓ Le relationnel avec les transporteurs de déchets.
- ✓ Le suivi du conteneur avec les bordereaux de retrait.

# COMMUNICATION

## LA COMMUNICATION AUPRES DU GRAND PUBLIC

### LA CAMPAGNE TÉLÉVISÉE

Considérée comme campagne d'intérêt général, elle nous permet d'être hors écran publicitaire et de bénéficier de tarifs préférentiels.

En janvier 2013, l'association a mis en place deux nouveaux spots TV :

- l'un porte sur la protection de l'environnement car les médicaments contiennent des molécules chimiques actives qui peuvent être potentiellement dangereuses pour notre environnement s'ils sont jetés dans les toilettes ou dans la nature (décharges...).
- l'autre porte sur la sécurité sanitaire domestique car stocker trop longtemps au domicile les MNU peut présenter des risques de confusion médicamenteuse pour les seniors et d'intoxications par ingestion accidentelle pour les enfants.

Cette campagne a pour but de renforcer la mobilisation des Français au retour de leurs MNU à l'officine. En effet, dès qu'il reste un peu de médicament, ne serait-ce qu'un comprimé, il se doit d'être rapporté dans son emballage à son pharmacien. Par contre, tout emballage vide de médicament doit être dirigé vers le dispositif de valorisation des emballages mis en place par la commune.

Ces spots ont un style nouveau avec des personnages en 3 D, représentant des médicaments non utilisés sous forme de comprimé et de gélule sur un emballage de médicament. Ils interpellent et incitent à leur retour en pharmacie en concluant le spot par :

**« Les médicaments sont utiles, ne les rendons pas nuisibles »**

Ces deux spots de 12 secondes chacun ont fait l'objet d'une large diffusion en 2014 sur TF1 et M6 auprès des mères de familles et avec des retombées naturelles auprès des seniors. Les différentes vagues TV se sont déroulées :

du 13 janvier  
au 2 février

du 14 avril  
au 27 avril

du 14 juillet  
au 3 août



## LE SITE INTERNET (WWW.CYCLAMED.ORG)

Certifié par le label HON (Health On the Net), notre site se voit conférer une reconnaissance internationale sur les informations de santé fournies. Courant 2014, le site a été réorganisé pour faciliter la navigation. Ainsi, dans la page d'accueil, un accès plus direct a été donné aux informations fondamentales et pratiques pour le grand public et les espaces dédiés aux professionnels.

En moyenne, 5 500 visites mensuelles ont été effectuées en 2014 et le temps moyen de consultation est de 3 minutes. Près de 850 demandes de contacts par e-mail ont été faites dont 42% par des particuliers et 33% par des professionnels de santé.

En cas de refus signalé, ces informations sont systématiquement transmises à l'Ordre et aux syndicats de pharmaciens. De plus, une procédure a été définie avec l'envoi par mail des coordonnées de la pharmacie concernée au Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens qui relaie ensuite l'information au Président du Conseil Régional de l'Ordre qui agit à son tour localement auprès de la pharmacie.

Les pages les plus visitées concernent les informations de la page d'accueil, les produits collectés, les questions fréquentes et l'organisation du dispositif.

Enfin, en 2014, des mots clés ont été enrichis et intégrés pour amplifier notre référencement naturel avec notamment : « tri médicaments » ; « accidents domestiques médicaments » ; « que faire des médicaments périmés » ; « ranger sa pharmacie » ; « pollution eau médicaments ».



Au niveau des espaces sociaux, la communauté Facebook a dépassé les 6000 fans, le compte Twitter a pris de l'ampleur et les vues sur Slideshare ont été multipliées par trois.

## LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE



- ✓ Le 4 décembre 2014, Cyclamed signait un partenariat avec **Harmonie Mutuelle**, la première mutuelle santé de France. Plusieurs engagements réciproques étaient pris dont :
  - La sensibilisation du grand public et des professionnels de santé à l'observance des traitements prescrits,
  - Une plus grande responsabilité dans la gestion des déchets de produits de santé.
- ✓ Un partenariat a également été signé avec la **Compagnie des Aidants**, réseau social sécurisé permettant d'aider les personnes fragilisées par la maladie, le handicap et/ou le grand âge. Des informations et des vidéos ont ainsi été mises en place sur les sites Internet respectifs.
- ✓ Le guide d'utilisation d' « **Info-Tri Médicaments** » à destination des laboratoires pharmaceutiques, a été réalisé par Adelphe en partenariat avec Cyclamed et le LEEM. Cette signalétique, sous forme de pictogrammes mis sur les notices ou boîtes de médicaments, permet de guider les patients dans leur geste de tri des produits. En 2014, 11% des laboratoires pharmaceutiques se sont engagés dans cette démarche.
- ✓ Un nouveau partenariat a été reconduit avec **Second Stage Pharma**. 7 000 généralistes et gynécologues ont été sollicités pour mettre des affiches et bandes dessinées Cyclamed dans leur salle d'attente pour sensibiliser leurs patients.
- ✓ Un partenariat a été établi avec **l'agence UNIVISION** pour diffuser gratuitement nos deux spots TV dans les salles d'attente de cabinets de groupe de médecins généralistes et spécialistes à Toulouse et Marseille.
- ✓ Cyclamed a participé le 13 mai au **Forum de l'ORDIF** (Observatoire Régional des Déchets d'Ile de France) où les responsables communication de collectivités locales ont pu s'informer sur le dispositif.
- ✓ Les 25 - 26 et 27 novembre, l'association a participé au **Salon des Maires** en partageant un stand avec cinq autres éco-organismes : COREPILE - DASTRI - Eco-TLC - ERP - SCRELEC pour sensibiliser les collectivités locales à informer sur le retour des MNU en pharmacie.
- ✓ Cyclamed a participé à différents groupes de travail avec l'ADEME pour la réalisation d'une « **Boîte à outils** » et d'un site Internet, afin de délivrer les bonnes consignes de tri aux collectivités locales et à leurs administrés.
- ✓ L'association a effectué la présentation de son dispositif et de ses résultats aux étudiants de la faculté de pharmacie de Strasbourg et a participé au **Colloque Effervescence** à Montpellier sur les résidus médicamenteux dans les milieux aquatiques les 20 et 21 novembre avec une participation à une table ronde sur le bon usage du médicament.

## MATERIELS A DISPOSITION

### L'affiche des produits acceptés et refusés

Remaniée en 2014, cette affiche en format A3, destinée à être apposée en pharmacie, a pour but essentiel de sensibiliser la clientèle officinale pour que ne soit collecté dans les cartons Cyclamed que des MNU à usage humain en provenance des ménages.

Un focus, en bas de page, sur les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux des patients en auto-traitement) a été ajouté pour bien montrer que les seringues et aiguilles, même en collecteur, ne doivent en aucun cas être mises dans le circuit Cyclamed.

Cette affiche a été déclinée en leaflet en format A5 avec en recto les produits acceptés et en verso le refus des DASRI.

Cette affiche et 100 leaflets ont été envoyés en 2014 à toutes les pharmacies.



### La vitrophanie

Distribué régulièrement aux pharmaciens d'officine, ce support, une fois apposé sur la vitrine ou la porte d'entrée, permet d'être lisible et visible aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la pharmacie.

Avec le logo et la phrase « Rapporter vos médicaments non utilisés, un geste naturel » la vitrophanie est avant tout un rappel au grand public du retour des MNU en pharmacie.

Elle est systématiquement envoyée tous les ans à toutes les pharmacies avec la lettre d'information.

COMMUNICATION  
MATERIELS A DISPOSITION

## L'affiche pour l'équipe officinale

Adressée à toutes les pharmacies avec la lettre d'information, la vitrophonie et l'affiche « Que rapporter ? », cette affiche a pour but d'aider les membres de l'équipe officinale à bien répondre aux patients sur l'élimination des différents produits de santé autres que les MNU comme par exemple les produits de parapharmacie, les compléments alimentaires, les radiographies ou les appareils de diagnostic.



## Information importante pour la sécurité des professionnels

Assurez-vous que les cartons Cyclamed ne contiennent  
que des Médicaments Non Utilisés et en aucun cas :



**Ni seringue, ni aiguille usagée**  
(Les DASRI des patients en auto-traitement doivent être remis, à part, dans un collecteur sécurisé).



**Ni produit chimique**  
• S'ils proviennent des patients : A déposer en déchèterie.  
• S'ils proviennent de votre activité professionnelle :  
  c/ : décharge régionale de l'ADEME.



**Ni produit de parapharmacie, complément alimentaire**  
(A mettre dans les ordures ménagères)



**Ni radiographie**  
(A déposer en déchèterie)



**Ni appareil de diagnostic**  
Tensiomètre, thermomètre,  
appareil électronique de diagnostic.



**DECHETERIE**

Merci de mettre dans le contenant Cyclamed,  
identifié au nom de votre officine, tous les Médicaments  
Non Utilisés, périmés ou non, à usage humain,  
de toutes les formes galéniques :

• Flacons de sirop, solutions, ampoules buvables ou injectables...

- Aérosols, sprays, inhalateurs...
- Comprimés, gélules, poudres...
- Pomades, crèmes, gels...
- Suppositoires, patchs, ovules...

Avant de le remettre à votre grossiste répartiteur :

assurez-vous que le contenant est bien fermé  
et non humidifié par d'éventuels produits liquides.

enveloppe (à déposer en fin de vie, à séparer)

## La Charte de Qualité Sécurité et la Fiche d'Observation Qualité (FOQ)

Elaborés et diffusés pour la première fois en 2010, ces deux supports rappellent les engagements des principaux maillons du dispositif (pharmacies - grossistes - industriels - Cyclamed).

La Fiche d'Observation Qualité permet de faire remonter aux responsables de Cyclamed tout dysfonctionnement au sein du dispositif, principalement au niveau des pharmacies et des grossistes répartiteurs. La Charte a été revue en 2013 dans sa présentation.

Ces documents sont distribués régulièrement aux participants des réunions en régions et sont accessibles sur le site Internet.

[illegible][illegible]



## RESULTATS QUANTITATIFS

# RESULTATS QUANTITATIFS

## LE BILAN GLOBAL

|                             | 2012          | 2013          | 2014          | Evolution<br>2014 / 2013 (%) |
|-----------------------------|---------------|---------------|---------------|------------------------------|
| Tonnage global valorisé (t) | 14 271        | 14 730        | 15 465        | 5,0                          |
| Tonnage MNU (t)             | <b>11 309</b> | <b>11 849</b> | <b>12 056</b> | <b>1,7</b>                   |
| Gisement                    | 23 300        | 19 200        | 19 200        | - 18                         |
| Performance                 | 49 %          | 62 %          | 63 %          |                              |

Pour l'année 2014, l'association Cyclamed a décidé d'analyser en détail les quantités collectées pour mesurer précisément sa performance.

15 465 tonnes de déchets ont ainsi été collectées par les pharmacies françaises et regroupées par les grossistes répartiteurs avant leur valorisation énergétique, soit une progression de 5% par rapport à l'année 2013.

Pour évaluer le tonnage réel des MNU collectés, deux éléments ont été soustraits :

- le tonnage des cartons Cyclamed contenant les MNU, soit 1 608 tonnes,
- le tonnage des autres déchets (produits de parapharmacie essentiellement), soit 1 801 tonnes.

Ainsi, le tonnage réel de MNU collectés en 2014 est de 12 056 tonnes, soit une évolution de +1,7% par rapport à 2013.

**En rapprochant le tonnage de MNU collectés, soit 12 056 tonnes, du gisement des MNU évalué par l'étude CSA, soit 19 200 tonnes, on obtient un taux de performance de 63%.**

## LA RECUPERATION ENERGETIQUE PAR REGION

| REGION               | 2013 (en tonnes) | 2014 (en tonnes) | Progression (%) |
|----------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Auvergne             | 252              | 266              | +6              |
| PACA                 | 923              | 971              | +5              |
| Aquitaine            | 596              | 619              | +4              |
| Limousin             | 238              | 247              | +4              |
| Basse-Normandie      | 281              | 291              | +4              |
| Pays-de-la-Loire     | 706              | 731              | +4              |
| Rhône-Alpes          | 1 034            | 1 065            | +3              |
| Midi-Pyrénées        | 554              | 569              | +3              |
| Haute-Normandie      | 385              | 395              | +3              |
| Bretagne             | 607              | 622              | +3              |
| Ile-de-France        | 1 643            | 1 681            | +2              |
| Centre               | 502              | 509              | +1              |
| Picardie             | 469              | 474              | +1              |
| Bourgogne            | 374              | 378              | +1              |
| Nord/Pas-de-Calais   | 848              | 857              | +1              |
| Franche-Comté        | 214              | 215              | 0               |
| Languedoc-Roussillon | 512              | 514              | 0               |
| Lorraine             | 479              | 479              | 0               |
| Alsace               | 348              | 346              | -1              |
| Champagne-Ardenne    | 309              | 302              | -2              |
| Poitou-Charentes     | 392              | 368              | -6              |
| Corse                | 37               | 34               | -8              |
| D.O.M                | 145              | 123              | -15             |
| <b>TOTAL</b>         | <b>11 849</b>    | <b>12 056</b>    | <b>+1,7</b>     |

La collecte des MNU a progressé de 1,7% en 2014 par rapport à 2013. Cette évolution s'explique principalement par :

- ✓ une implication plus forte des citoyens et des pharmaciens,
- ✓ une plus grande fidélisation des consommateurs au geste retour des MNU en pharmacie,
- ✓ une dynamique plus importante des Français autour du tri sélectif des déchets en général,
- ✓ un plan media TV mobilisant plus particulièrement les mères de familles.

# RESULTATS QUANTITATIFS

## LES UNITES DE VALORISATION PARTENAIRES

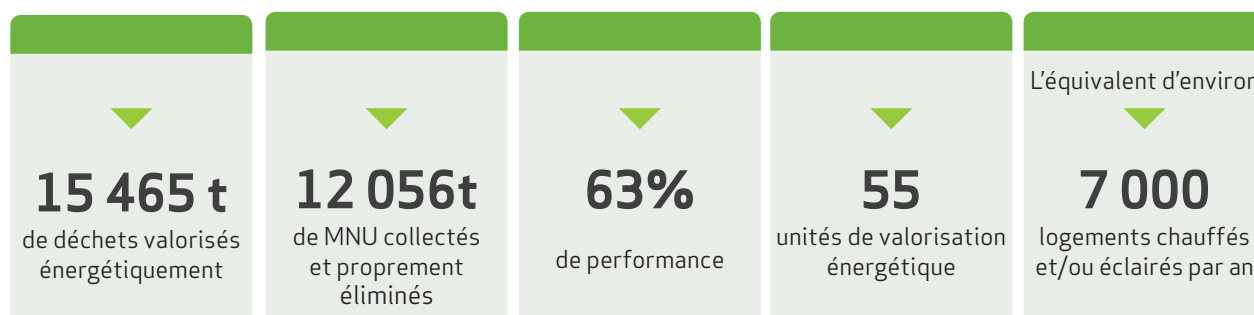
Pour Cyclamed, en 2014, 55 unités de valorisation énergétique ont été utilisées pour assurer la récupération énergétique, soit deux de plus qu'en 2013 avec l'unité de Brest et celle de Clermont -Ferrand. Ces 55 unités couvrent tout le territoire national et ont été choisies en fonction de leur proximité géographique avec les conteneurs situés chez les grossistes répartiteurs. Elles sont toutes conformes aux normes environnementales et récupèrent l'énergie libérée sous forme de vapeur (pour chauffer des logements) et/ou sous forme d'électricité (pour éclairer des logements).

| REGION               | VILLE                                                                 | PARTENAIRE                                                          |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
| ALSACE               | Colmar<br>Strasbourg                                                  | S.C.C.U.<br>C.U.S.                                                  |
| AQUITAINE            | Agen<br>Bègles<br>Cenon                                               | SOGAD<br>ASTRIA<br>SOCOGEST                                         |
| AUVERGNE             | Bayet<br>Clermont-Ferrand                                             | RONAVAL<br>VERNEA                                                   |
| BOURGOGNE            | Dijon<br>Nevers                                                       | GRAND DIJON<br>SONIRVAL                                             |
| BRETAGNE             | Carhaix<br>Brest<br>Briec / Odet<br>Dinan<br>Rennes                   | NOVERGIE<br>SOTRAVAL<br>GEVAL<br>IDEX FASSA ENVIRONNEMENT<br>SOBREC |
| CENTRE               | Blois<br>Chartres<br>Saran                                            | ARCANTE<br>ORISANE<br>S.N.C. ORVADE                                 |
| CHAMPAGNE-ARDENNE    | Reims<br>Chaumont                                                     | REMOVAL<br>SHMVD                                                    |
| FRANCHE-COMTE        | Besançon<br>Montbéliard<br>Lons le Saunier                            | SYBERT<br>CAPM<br>SYDOM                                             |
| LANGUEDOC-ROUSSILLON | Nîmes<br>Lunel Viel<br>Perpignan                                      | EVOLIA<br>OCREAL<br>CYDEL                                           |
| LIMOUSIN             | Brive<br>Limoges                                                      | I.N.O.R.<br>S.T.V.L.                                                |
| LORRAINE             | Rambervillers<br>Tronville en Barrois                                 | S.O.V.V.A.D.<br>MEUSE ENERGIE                                       |
| MIDI-PYRENEES        | Toulouse                                                              | SETMI                                                               |
| NORD / PAS-DE-CALAIS | St Saulve<br>Béthune<br>Douchy                                        | CIDEME<br>SEMIORA<br>S.G.T.D.                                       |
| BASSE-NORMANDIE      | Caen                                                                  | SIRAC                                                               |
| HAUTE-NORMANDIE      | Rouen<br>Le Havre<br>Evreux                                           | SMEDAR<br>OREADE<br>ECOVAL                                          |
| ILE DE FRANCE        | Carrières sous Poissy<br>Créteil<br>Lagny<br>Plaisir<br>Vaux le Pénil | AZALYS<br>NOVERGIE<br>NOVERGIE<br>C.N.I.M.<br>GENERIS               |
| PAYS DE LA LOIRE     | Le Mans<br>Nantes<br>Lasse                                            | S.E.C.<br>ARC EN CIEL<br>SAVED                                      |
| PICARDIE             | Villers St Paul                                                       | ESIANE                                                              |
| POITOU-CHARENTES     | La Rochelle<br>Poitiers                                               | SETRAD<br>SETRAD                                                    |
| PACA                 | Avignon<br>Toulon                                                     | NOVERGIE<br>C.C.U.A.T.                                              |
| RHONE-ALPES          | Annecy<br>Grenoble<br>Lyon<br>Villefranche s/Saône                    | SILA<br>ATHANOR<br>LYON SUD<br>SYTRAIVAL                            |
| DOM                  | Fort de France                                                        | MARTINIQUEAISE DE VALORISATION                                      |

## LA PERFORMANCE REGIONALE PAR HABITANT

| REGION               | Population (milliers) | Quantité (tonnes) | Masse Valorisée (en g./hab.) |
|----------------------|-----------------------|-------------------|------------------------------|
| Limousin             | 741                   | 247               | 333                          |
| Picardie             | 1 925                 | 474               | 246                          |
| Bourgogne            | 1 644                 | 378               | 230                          |
| Champagne-Ardenne    | 1 333                 | 302               | 227                          |
| Haute-Normandie      | 1 848                 | 395               | 214                          |
| Nord/Pas-de-Calais   | 4 052                 | 857               | 212                          |
| Poitou-Charentes     | 1 792                 | 368               | 205                          |
| Lorraine             | 2 351                 | 479               | 204                          |
| Pays de la Loire     | 3 658                 | 731               | 200                          |
| Centre               | 2 573                 | 509               | 198                          |
| Basse-Normandie      | 1 479                 | 291               | 197                          |
| PACA                 | 4 937                 | 971               | 197                          |
| Auvergne             | 1 356                 | 266               | 196                          |
| Midi-Pyrénées        | 2 947                 | 569               | 193                          |
| Bretagne             | 3 260                 | 622               | 191                          |
| Languedoc-Roussillon | 2 727                 | 514               | 189                          |
| Aquitaine            | 3 303                 | 619               | 187                          |
| Alsace               | 1 861                 | 346               | 186                          |
| Franche-Comté        | 1 178                 | 215               | 183                          |
| Rhône-Alpes          | 6 393                 | 1 065             | 167                          |
| Ile de France        | 11 978                | 1 681             | 140                          |
| Corse                | 322                   | 34                | 106                          |
| DOM                  | 1 883                 | 123               | 65                           |
| Total / Moyenne      | 65 543                | 12 056            | 184                          |

Pour l'année 2014, la valorisation totale des MNU issus des ménages français atteint 12 056 tonnes correspondant à 184 grammes par habitant. 9 régions dépassent les 200 grammes et une région franchit la barre des 300 grammes.



# RESULTATS QUANTITATIFS

## L'EVOLUTION DU GISEMENT DES EMBALLAGES

Depuis 2006, les laboratoires pharmaceutiques contribuent à ADELPHE pour les emballages de médicaments à destination des ménages. Leurs déclarations permettent l'évaluation du gisement des emballages de médicaments qui a évolué entre 2012 et 2013 de la façon suivante :

|                                       | 2012 (en tonnes) | %   | 2013 (en tonnes) | %   |
|---------------------------------------|------------------|-----|------------------|-----|
| Papier / Carton<br>(sans les notices) | 25 562           | 35  | 24 922           | 35  |
| Verre                                 | 20 035           | 28  | 17 662           | 25  |
| Plastique                             | 21 295           | 29  | 22 058           | 31  |
| Aluminium + autres                    | 5 926            | 8   | 6 054            | 9   |
| TOTAL                                 | 72 818           | 100 | 70 696           | 100 |

Le gisement des emballages de médicaments a diminué de 3% entre 2012 et 2013. Cette baisse est principalement liée à celle du verre qui évolue de -12%.

Pour l'année 2014, le nombre de boîtes de médicaments vendues en officine ayant diminué de 1,2%, on peut donc s'attendre à un gisement d'emballages de médicaments inférieur à 70 000 tonnes.

# LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

## 1. Obligation de la collecte des MNU par les pharmaciens d'officine :

L'article 32 de la loi n°2007-248, parue au Journal Officiel du 27 février 2007, impose aux officines de collecter gratuitement les MNU, dans leurs conditionnements, périmés ou non, rapportés par les particuliers.

## 2. Fin de la redistribution humanitaire :

Conformément aux dispositions législatives, la redistribution humanitaire des MNU s'est arrêtée le 31 décembre 2008 (article 8 de la loi n°2008-337 du 15 avril 2008 ratifiant l'ordonnance n°2007-613 du 26 février 2007).

## 3. Approbation pour la collecte des emballages de MNU :

Les modalités de contrôle du dispositif d'élimination des déchets d'emballages de médicaments récupérés par l'association Cyclamed ont été approuvées pour une durée de six ans dans le cadre de la mise en œuvre du décret n°92-377 du 1er avril 1992 portant application pour les déchets résultant de l'abandon des emballages (arrêté du 3 mars 2009, paru au

Journal Officiel du 14 mars 2009) et renouvelée pour 1 an par l'arrêté du 10 mars 2015, paru au Journal Officiel du 21 mars 2015.

## 4. Obligation de prise en charge des MNU pour les laboratoires :

Tout laboratoire pharmaceutique qui exploite des médicaments à usage humain auprès des ménages doit pourvoir ou contribuer à la prise en charge des MNU (décret n°2009-718 du 17 juin 2009, paru au Journal Officiel le 19 juin 2009).

## 5. Agrément de Cyclamed :

L'arrêté d'agrément de Cyclamed pour la collecte et la destruction des MNU à usage humain du 25 janvier 2010, en application de l'article R 4211-28 du Code de la Santé Publique, a été publié avec son cahier des charges au Journal Officiel du 5 février 2010. Cet agrément a une durée de six ans.

## 6. Nomination du Censeur d'Etat :

Conformément à l'article L.541-10 du Code de l'Environnement et par décision du 27 mai 2011, Madame Brigitte KLEIN est nommée Censeur d'Etat auprès de l'association Cyclamed.

# LES PERSPECTIVES D'AVENIR

Plusieurs nouvelles actions vont se concrétiser en 2015 :

- ✓ Une nouvelle évolution du carton Cyclamed destiné à recevoir les MNU.
- ✓ Une réflexion sur la qualité du contenu des cartons en privilégiant exclusivement le retour des MNU dans leur seul emballage primaire avec une orientation des emballages secondaires (boîtes en carton et notices) vers le tri sélectif.
- ✓ Une fusion de notre approbation sur les emballages avec notre agrément sur les MNU.
- ✓ La mise en place prochaine du dispositif à Mayotte.
- ✓ Le rapprochement avec les autres éco-organismes pour certaines actions de communication.

# LES LABORATOIRES ADHERENTS 2014

ABBOTT PRODUCTS  
ABBVIE  
ACCORD HEALTHCARE FRANCE  
ADDMEDICA  
AGUETTANT  
ALCON  
ALFA WASSERMANN PHARMA  
ALK ABELLO  
ALLERGAN FRANCE  
ALMIRALL SAS  
ALMUS FRANCE  
ALTER  
AMGEN  
APTALIS PHARMA  
ARCHIMEDES PHARMA FRANCE  
ARKOPHARMA  
ARROW GENERIQUES  
ASTELLAS PHARMA  
ASTRAZENECA  
AUVEX  
BAILLEUL-BIORGA  
BAILLY-CREAT  
BAXTER  
BAYER SANTE  
BAYER SANTE FAMILIALE  
BESINS INTERNATIONAL  
BIOCODEX  
BIODIM  
BIOGARAN SAS  
BIOGEN FRANCE  
BIOLUZ  
BIOPROJET PHARMA  
BOEHRINGER INGELHEIM  
BOIRON  
BOUCHARA-RECORDATI  
BRACCO IMAGIN FRANCE  
BRAUN MEDICAL  
BRIDE  
BRISTOL-MYERS SQUIBB  
C.A.G. PHARMA  
C.C.D.  
CEVIDRA  
CHAIX & DU MARAIS-LAVOISIER  
CHAUVIN  
CHIESI  
CHUGAI PHARMA FRANCE  
COOPER PHARMA. FRANÇAISE  
COSMÉTIQUE ACTIVE FRANCE LA ROCHE POSAY  
CRINEX  
CRISTERS  
CSL BEHRING  
CSP  
DAIICHI SANKYO  
D&A PHARMA  
DB PHARMA  
DELBERT  
DERMOPHIL INDIEN  
DEXO  
DIETETIQUE ET SANTE  
DISSOLVUROL  
DOLLIAGE  
EFFIK  
E.G. LABO EUROGENERIC  
EISAI  
ELERTE  
EREMPHARMA  
EUROPHTA

EUSA PHARMA  
EXPANSCIENCE  
FERRING  
FRESENIUS KABI FRANCE  
GALDERMA INTERNATIONAL  
GALDERMA - Q - MED  
GE HEALTHCARE  
GENEVRIER  
GENZYME  
GERDA  
GIFRER BARBEZAT  
GILBERT  
GILEAD  
GLAXOSMITHKLINE  
GLAXOSMITHKLINE SANTÉ GRAND PUBLIC  
GOMENOL (DU)  
GRANIONS (DES)  
GRIMBERG  
GRUNENTHAL  
GUERBET  
HAC PHARMA  
H.R.A. PHARMA FRANCE  
HEPATOU  
HOMME DE FER (L)  
HORUS PHARMA  
HOSPIRA FRANCE  
INNOTECH INTERNATIONAL  
INNOTHERA  
INTERMUNE  
IPHYM  
IPRAD-VEGEBOM  
IPSEN PHARMA  
JANSSEN-CILAG  
JOHNSON & JOHNSON SANTÉ BEAUTÉ  
JOLLY JATEL  
JUVISE PHARMACEUTICALS  
KREUSSLER PHARMA  
KRKA  
LABCATAL  
LAPHAL  
LEHNING  
LEO PHARMA  
GABRIEL LESOURD  
LEURQUIN MEDIOLANUM  
LFB BIOMEDICAMENTS  
LILLY FRANCE  
LISAPHARM  
LSH ET ROCAL  
LUNDBECK  
MAJORELLE  
MAYOLY SPINDLER  
MEDA PHARMA  
MENARINI  
MERCK SERONO  
MERCK MÉDICATION FAMILIALE  
MERCK SHARP & DOHME-CHIBRET  
MUNDIPHARMA  
MYLAN  
NEGMA  
NEPALM  
NEPENTHES  
NOGUES  
NORDIC PHARMA SAS  
NORGINE PHARMA  
NOVARTIS PHARMA

NOVARTIS SANTÉ FAMILIALE  
NOVO NORDISK PHARMACEUTIQUE  
NUTERGIA  
OMEGA PHARMA  
OTSUKA PHARMACEUTICAL  
PANPHARMA  
PFIZER  
PFIZER SANTÉ FAMILIALE  
PHARMA 2000  
PHARMA DEVELOPPEMENT  
PHARMASERVICES  
PHARMASTRA  
PHARMY II  
PIERRE FABRE DERMATOLOGIE  
PIERRE FABRE MEDICAMENT  
PIONNEAU  
PRED  
PROCTER & GAMBLE  
PROSTRAKAN PHARMA  
R&D PHARMA  
RECKITT BENCKISER HEALTHCARE  
RICHARD  
ROCHE  
ROTTAPHARM MADAUS  
RPG RANBAXY  
SANDOZ  
SANOFI AVENTIS  
SANOFI AVENTIS - MSD PASTEUR  
SERB  
S.E.R.P  
SERVIER  
SEVENE PHARMA  
SHIRE  
SIGMA-TAU FRANCE  
SINCLAIR PHARMA FRANCE  
S.M.B  
SODIA  
SOFIBEL  
SOPHARM  
STALLERGENES  
SUNSTAR PHARMADENT  
SUPER DIET  
TAKEDA FRANCE  
TECHNI-PHARMA  
TEOFARMA  
TEVA SANTE  
THEA  
THERABEL LUCIEN PHARMA  
THERAMEX  
TONIPHARM  
TRADIPHAR  
UCB PHARMA  
URGO  
VENIPHARM  
VIFOR FRANCE  
VIIV HEALTHCARE  
VIROPHARMA  
WELEDA  
ZAMBON  
ZYDUS FRANCE

# RESULTATS FINANCIERS

## LES PRINCIPAUX COMMENTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT SONT LES SUIVANTS:

### Cotisations :

Elles sont obtenues exclusivement des laboratoires pharmaceutiques en appliquant 0,0022 € HT par boîte de médicament. Le taux d'emballages associés aux MNU par rapport au gisement mis sur le marché est de 8,29 %.

### Achats :

Avec 1 644 K€, ils représentent 23% des charges totales de l'exercice. Les cartons constituent le poste principal avec 97% des achats.

### Elimination :

Avec 4 045 K€, l'élimination des MNU et des emballages associés représente 56% des charges totales de l'exercice. Le coût d'élimination d'une tonne de déchets (incinération+location+transport) est de 226 € en 2014, dont 112 € pour l'incinération.

### Etudes :

Pour 84 K€, elles correspondent aux études qualitatives et de caractérisation.

### Communication :

Les dépenses s'élèvent à 852 K€, soit 12% des charges totales. 77% d'entre elles ont été utilisées pour la campagne télévisée grand public.

### Frais de Fonctionnement :

Ils s'élèvent à 406 K€ et représentent moins de 6% des charges totales de l'exercice.

### Provisions pour charges futures :

Conformément au décret du 25 janvier 2010, l'ensemble des contributions diminué de l'ensemble des charges a été doté en provisions pour charges futures.

A la fin 2014, ces provisions cumulées atteignent 552 K€.

### PRODUITS

|                                        | Exercice 2013       | Exercice 2014       |
|----------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Cotisations MNU et emballages associés | 7 020 652,64        | 7 140 621,76        |
| <b>TOTAL PRODUITS</b>                  | <b>7 020 652,64</b> | <b>7 140 621,76</b> |

### CHARGES

|                                     |                     |                     |
|-------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Achats                              | 1 214 592,62        | 1 644 174,59        |
| Cartons                             | 1 140 565,06        | 1 596 391,27        |
| Adhésifs                            | 74 027,56           | 47 783,32           |
| Elimination                         | 3 780 839,86        | 4 045 484,29        |
| Incineration                        | 1 627 345,49        | 1 734 609,06        |
| Location bennes                     | 341 778,89          | 342 081,60          |
| Transport déchets                   | 1 326 868,24        | 1 414 691,99        |
| Autres Prestations                  | 484 847,24          | 554 101,64          |
| Etudes                              | 22 300,00           | 83 887,00           |
| Communication                       | 1 163 604,60        | 852 640,43          |
| Campagne grand public               | 950 438,77          | 660 364,19          |
| Communication Interne.              | 51 545,22           | 43 965,23           |
| Autres Prestations de Com.          | 161 620,61          | 148 311,01          |
| Frais de fonctionnement             | 395 824,34          | 405 864,73          |
| Personnel                           | 309 214,20          | 318 755,89          |
| Locaux                              | 36 474,96           | 37 087,90           |
| Prestations diverses                | 44 891,42           | 44 478,61           |
| Impôts et Taxes                     | 3 516,50            | 3 615,35            |
| Dotation aux amortissements         | 1 727,26            | 1 926,98            |
| Prov. pour charges futures          | 443 491,22          | 108 570,72          |
| <b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b> | <b>7 020 652,64</b> | <b>7 140 621,76</b> |

|                                |                  |                  |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| <b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b> | <b>0,00</b>      | <b>00,00</b>     |
| <b>RESULTAT FINANCIER</b>      | <b>29 771,82</b> | <b>24 623,41</b> |
| <b>RESULTAT COMPTABLE</b>      | <b>29 771,82</b> | <b>24 623,41</b> |
| <b>RESULTAT FISCAL</b>         | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>      |

Résultats validés par Commissaires aux Comptes.







L'engagement des professionnels du médicament  
pharmaciens d'officine, grossistes répartiteurs, industriels  
pour la récupération et la valorisation des Médicaments Non Utilisés

*« Les médicaments sont utiles, ne les rendons pas nuisibles »*

86, rue Thiers - 92100 Boulogne-Billancourt - Tél. : 01 46 10 97 50  
[www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org)